Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260126-CC_2026_10-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26/01/2026
Délibération n°10

L'an deux mille vingt-cinq, lundi vingt-six Janvier à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mardi vingt du mois de Janvier deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	46
Votants	52
Vote	
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :
Jean-Paul GAUTIER, délégué d'Allaire, donne Pouvoir à Maryse PARIS, Bernard RYO, Maire de Béganne, donne Pouvoir à Emmanuelle LE BRUN, Karen LANSON, déléguée de Redon, donne Pouvoir à Géraldine DENIGOT, Marie-Hélène BUSSON, déléguée de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD, Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne Pouvoir à Jacques LEGENDRE, Pierrick LE BOTERFF, Maire de Saint-Vincent-sur-Oust, donne Pouvoir à Didier GUILLOTIN, Jany LE BEL, déléguée de Saint-Jean-la-Poterie, donne Pouvoir à Alexis MATULL, Nathalie BERTY, déléguée de Sixt-sur-Aff, Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-sur-Oust, Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, Laetitia BARREAU, déléguée de Fégréac, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, Rémi BESLE, délégué de Plessé, Denis HUET, délégué de Rieux, Nadège NIEL, déléguée de Saint-Vincent-sur-Oust, René RIAUD, Maire de Sixt-sur-Aff, Alexis MATULL, Maire de Saint-Jean-la-Poterie

Secrétaire de séance : Jean-Luc LEVESQUE

PETITE ENFANCE – DIAGNOSTIC ET ENJEUX DU SCHEMA DE L'OFFRE PETITE ENFANCE

Annexe : Diagnostic

La présente délibération a pour objet d'approuver le diagnostic et les enjeux issus du schéma de l'offre petite enfance



Rapport de Mme Rose-Line PREVERT, Vice-présidente,

Dans le cadre de la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, la notion d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant a été instaurée. Elle comprend quatre grandes missions :

- Recenser les besoins et l'offre
- Informer et accompagner les familles et futurs parents
- Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil
- Soutenir la qualité des modes d'accueil

Cette réforme s'inscrit également de manière plus large dans la réforme des modes d'accueil (charte nationale d'accueil, nouveau cadre normatif, formation des professionnels, création des référents santé et accueil inclusif…).

REDON Agglomération, à laquelle les communes ont confié la compétence petite enfance depuis 2008 exerçait quasiment complètement déjà ces missions, par la mission d'observatoire et le portage des Relais Petite Enfance (RPE) notamment.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260126-CC_2026_10-DE

C'est dans ce contexte que l'intérêt communautaire a été modifié par délibération CC_2024_212 du Conseil communautaire du16 décembre 2024 pour se conformer à ces nouvelles dispositions.

En tant qu'autorité organisatrice, REDON Agglomération a également l'obligation, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) d'élaborer un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant. Il s'agit de fixer des objectifs en matière d'accueil du jeune enfant à court et moyen terme pour répondre aux écarts constatés entre le besoin et l'offre : en matière de zones géographiques, de modalités d'accueils, de quantité… Cela se traduit par des projets de rénovation ou création de structures, des actions pour attirer les professionnels de l'accueil individuel, de partenariats pour la formation, de lien avec l'insertion sociale et professionnelle… La loi du 18 décembre 2023 modifie également le code la santé publique et instaure l'avis de l'autorité organisatrice comme préalable en fonction des besoins dans le cadre des ouvertures des structures.

Au cours de l'année 2025, les services ont mené un travail de mise à jour du diagnostic territorial et des enjeux ont été dégagés, après été débattus en commission petite enfance. Il est proposé de valider le diagnostic territorial et les grands enjeux en s'appuyant sur l'expertise de la fin de mandature. Les perspectives et orientations du schéma seront élaborées et votées par la nouvelle mandature en 2026.

Le diagnostic a été fait commune par commune et par secteur de Relais Petite Enfance. Les problématiques sont propres à chaque secteur avec des enjeux différents. Cependant d'une manière générale les grandes tendances sont les suivantes :

- Une baisse du nombre de familles d'enfants de moins de trois ans (-15.82% entre 2016 et 2023), une baisse du nombre d'enfants de moins de trois ans (1995 en 2016, 1673 en 2023). Mais un maintien du besoin de garde du fait d'une augmentation du taux de bi-activité des parents ;
- Une baisse très forte du nombre d'assistants maternels, surtout entre 2016 et 2020 (-34.58%), et avec des disparités selon les secteurs. Un début de sous-activité dans certains secteurs ;
- Un nombre de places en accueil collectif important de 186 places : 130 portées par REDON Agglomération, 20 places en associatif et 36 places privées. Une concentration des places sur le centre du territoire (94).

Plusieurs problématiques ont été identifiées :

1/ des problématiques de positionnement géographique :

- **Une offre individuelle ne correspondant pas aux besoins des parents** du fait de la localisation : comme à Plessé ou à Pierric. Cela peut générer de la sous activité des assistants maternels et des difficultés dans la recherche d'un mode de garde pour les parents ;
- **Un accès à l'accueil collectif très inégal** comme sur le secteur de Saint-Vincent-Sur-Oust (Saint-Vincent, Peillac, Saint-Perreux, les Fougerêts) ou pour les communes dont les multi accueils ne se trouvent pas sur les trajets domicile/ travail des parents ;
- Une offre absente ou insuffisante d'accueil individuel sur certaines communes : Saint-Ganton, Massérac, Saint-Gorgon, Théhillac, les Fougerêts, Bruc-sur-Aff, La Chapelle-de-Brain, Renac et Redon.

2/ Des besoins particuliers identifiés non couverts en totalité :

- **Des demandes sur des horaires de travail élargis plus nombreuses sur certaines communes :** de 7 h à 19 h à Plessé ou Pipriac, par exemple, ou les samedis à Saint-Nicolas-de-Redon ;
- **Des demandes de soutien à la parentalité,** de répit parental et prévention comme à Guémené-Penfao avec une forte demande d'accueil occasionnel ;
- **Des demandes à temps partiel** ou sur des petits volumes d'heures comme sur le secteur de Saint-Vincent-sur-Oust ;
- **Des demandes plus fortes autour de l'insertion** sur certaines communes comme à Redon, Guémené-Penfao ou Saint-Nicolas de Redon ;
- **Des demandes d'accueil d'urgence** plus nombreuses à Guémené-Penfao pour des arrêts de travail des assistants maternels vieillissants ;

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260126-CC_2026_10-DE

- **Un manque très important d'accueil individuel à Redon et une demande forte d'accueil collectif** qui impacte le libre choix des parents et génère une demande d'accueil collectif importante non couverte intégralement.

3/ Des communes sans tension apparente avec un risque de déséquilibre :

- **Allaire :** Une offre d'accueil individuel importante au regard des demandes qui sont en baisse. Des familles qui accèdent à l'accueil collectif sur la commune mais aussi à Redon et à Saint-Nicolas de Redon en fonction du lieu de travail. Un début de sous activité des assistants maternels et une baisse des sollicitations au Multi accueil ;
- **Pipriac :** Des besoins couverts en accueil individuel et collectif centralisés sur le pôle relais. Un début de sous activité chez les assistants maternels et un effet centralisateur de l'offre.

4/ Des communes avec un équilibre apparent à soutenir :

- **Des communes où l'offre d'accueil individuel est maintenue**, voire augmentée, adaptée à la demande des parents comme à Sainte-Marie, Saint-Vincent-sur-Oust, Saint-Nicolas-de-Redon, Saint-Perreux et Rieux ;
- **La recherche d'un mode de garde régulier pour les communes en périphérie de Redon** qui fonctionne bien comme à Rieux, Bains-sur Oust, Sainte-Marie et Saint-Jean-La-Poterie avec un choix large pour les parents. On observe cependant beaucoup de mouvement « hors commune » dans les modes de garde.

Au regard de ces constats, les propositions d'orientations politiques qui ressortent sont :

- Maintenir une offre de garde diversifiée : individuelle (à domicile, en Maison d'Assistantes Maternelles) et collective ;
- Faciliter le parcours des familles et l'accès aux mode de garde ;
- Veiller au maintien de la mixité sociale ;
- Soutenir l'insertion et l'inclusion ;
- Promouvoir la qualité d'accueil.

VU la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi prévoyant l'élaboration par l'autorité organisatrice du service public de la Petite enfance (SPPE) d'un schéma d'accueil ;

CONSIDERANT l'intérêt de partager les constats et orientations de ce futur schéma qui sera élaboré et voté lors de la prochaine mandature ;

CONSIDERANT la conformité de ces orientations avec les axes et objectifs du projet de territoire 2020-2026 :

- Bien vivre à tous les âges : diversifier les offres d'accompagnement.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver le diagnostic et les orientations du futur schéma d'accueil de la petite enfance ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 52 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 26/01/2025

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc LEVESQUE

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34

Le Président,
Jean-François MARY